

Philippe Le Bel

Exposé de Jean-François Bornard



COLLECTIF CITOYEN DE MIONS
7-9 allée du Château, 69780 MIONS

PHILIPPE LE BEL a régné de 1285 à 1314, soit 29 ans. Son règne est intéressant car c'est le premier roi de France à gouverner sur un territoire qui commence à ressembler à notre hexagone actuel et à essayer de mettre en place un pouvoir centralisé doté d'une administration moderne. On quitte la féodalité, caractérisée par une relation directe entre un vassal qui met ses mains dans celle d'un suzerain en lui jurant fidélité et aide, le suzerain lui promettant sa protection. Ces relations suzerain/vassal pouvaient se multiplier, et un vassal pouvait prêter serment à plusieurs suzerains, source de bien des ambiguïtés. Le pari du roi Philippe est de passer à une société de type moderne.

LA REFORME ADMINISTRATIVE

PHILIPPE s'est entouré de conseillers, tous éminents juristes formés à l'université de Montpellier : Guillaume de NOGARET, Enguéran de MARIGNY, Pierre FLOTE étant les principaux. La grande réforme du roi Philippe consiste à mettre fin au système féodal pour construire un état centralisé et fort. Il fallait mettre fin à une dilution des pouvoirs, chaque seigneur faisant sur son fief ce qui lui plaisait. Il s'agissait là d'une réappropriation par le souverain des droits dits régaliens (la monnaie, la justice, la guerre) qui étaient au paravent partagés avec les grands feudataires. Il a ainsi créé 3 administrations centrales

- *le Grand Conseil pour les problèmes politiques, composé surtout de son environnement familial
- *le Parlement chargé de la justice
- *la Chambre des Comptes (qui deviendra la Cour des Comptes) pour les finances.

LES PROBLEMES FINANCIERS

*La réorganisation de l'état et surtout les guerres ont coûté beaucoup d'argent. Les guerres ont été à peu près permanentes dans le nord contre la Flandre et dans le sud-ouest contre les anglais installés en Bordelais, Saintonge, Aunis depuis Aliénor d'Aquitaine. Tout le règne de Philippe sera marqué par des tribulations financières et tous les moyens, même les plus douteux, ont été utilisés pour faire rentrer de l'argent dans la cassette royale :

*Emprunts bancaires, d'abord auprès des Juifs, suivis d'une expulsion du royaume pour simplifier le remboursement, puis aux banques lombardes, elles aussi victimes après coup de brimades (taxations).

*Emissions de nouvelles monnaies assorties de dévaluation, ce qui valut au roi le surnom de « faux monnayeur ».

*Taxation de l'Eglise avec récupération de la « décime ». Cet impôt prélevé sur le clergé avait été créé pour financer les croisades décidées par le pape ; mais en l'occurrence aucune croisade n'était prévue. Cette affaire fera partie du contentieux avec le Saint Siège.

*Récupération des biens des Templiers dont les richesses pouvaient exciter quelques convoitises.

*Institution d'un contrôle des changes rigoureux, surtout en direction de l'Italie. Aucune pièce d'or ne devait quitter la France, ce qui, bien sûr aggravait le contentieux avec le pape, ce dernier ne recevant plus de subsides du clergé français.

*Recensement de la population afin de recalculer l'assiette fiscale. Cette opération fut très précieuse aux historiens qui purent ainsi avoir une idée juste de la population française au début du XIV^e siècle, soit 20 à 23 millions d'âmes pour notre hexagone actuel.

Pour faire passer toutes ces mesures pas toujours populaires, PHILIPPE inventa la communication, naguère appelée propagande, à destination de l'opinion publique en organisant dans les églises de

véritables prêches laïcs pour convaincre les bourgeois du bien fondé de ses décisions.

Comme toute pression fiscale, ces mesures ne pouvaient que susciter quelques mécontentements, à commencer par le pape BONIFACE VIII qui se trouvait privé de revenus conséquents venant de l'église de France. La parade fut assez géniale sous forme de création des Etats Généraux. En 1302 puis 1303 le roi convoqua une assemblée composée des trois ordres, noblesse, clergé et tiers état, chargés de délibérer après avoir entendu Pierre Flote (conseiller) et le roi afin d'adopter des motions confortant les édits royaux. Le clergé se fit un peu prier, mais finalement le roi reçut l'appui unanime de son peuple. C'était bien joué, car fort de cet appui, il put tenir tête au pape qui, un temps fit profil bas et n'osa pas mettre à exécution ses menaces. Cela n'allait cependant pas durer

LES RELATION AVEC L'EGLISE

Elles furent également assez agitées

*En France eurent lieu 2 procès spectaculaires contre 2 évêques : celui de TROYES accusé d'avoir fait mourir la reine par sorcellerie, et surtout l'évêque de PAMIERS, soutien du pape contre le roi et qui avait essayé de faire basculer dans son parti le comte de FOIX.

*Surtout un long conflit avec le pape BONIFACE VIII.

Les causes du conflit : financiers d'abord en raison de la taxation de l'Eglise (récupération des décimes) et du contrôle des changes qui privait le Saint Siècle de revenus importants. Politiques ensuite : le roi et le pape revendiquaient chacun la nomination des évêques ; le roi, car il importait que les évêques de France lui soient soumis ; le pape, lui, estimant que ces nominations devaient rester une affaire purement religieuse relevant de son autorité. C'était affirmer la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel.

Les deux protagonistes n'étaient pas du genre à négocier quelque concession que ce soit, surtout BONIFACE hautain, atrabilaire, c'est à dire volontiers querelleur. BONIFACE VIII menaça d'excommunier Philippe. Ce dernier répliqua en essayant de réunir un concile, à seule fin de destituer le pape. La menace se précisant, le roi dépêche à Rome G. de NOGARET. Ce dernier s'allie là-bas à la famille COLONA, ennemie du pape, et ensemble ils vont le trouver dans sa résidence d'ANAGNI au sud de Rome. Le ton monte entre Nogaret et Boniface et l'affaire se termine par une paire de claques bien appliquées : cet épisode restera dans l'histoire sous le nom « d'attentat d'Anagni ». BONIFACE ne supportera pas cette avanie et meurt un mois plus tard. Son successeur BENOIT XI aura un pontificat très court, et, à sa mort, PHILLIPE décide que ça suffit, et organise à LYON (qu'il vient d'annexer) le nouveau conclave. C'est, bien évidemment un évêque français qui est élu : Bertrand de GOT devient CLEMENT V. Pour plus de sûreté, la papauté va s'installer à portée de main en AVIGNON.

LE PROCES ET LA CHUTE DES TEMPLIERS

L'ordre du Temple naît en terre sainte en 1118, à l'origine pour défendre les pèlerins. Ces Templiers se voulaient à la fois moines, prêtant les 3 vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, et guerriers. Ce faisant, ils enfreignaient un tabou millénaire qui voulait que les religieux ne devaient en aucun cas porter les armes. Dans la brèche qu'ils ouvraient, vont s'engouffrer d'autres organisations de moines-soldats (Hospitaliers, Chevaliers Teutoniques...). La résistance de l'ensemble du clergé fut importante devant ce viol des lois canoniques ; de plus ils se voulaient indépendants de la hiérarchie catholique et des seigneurs laïcs, pour ne dépendre que du pape. Ainsi, il faudra attendre le concile de Troyes en 1128 pour que l'Ordre reçoive l'agrément du pape. Les Templiers ne seront donc jamais bien considérés par l'ensemble des clercs et des laïcs. Du Moyen Orient, ils ne tardent pas à s'installer en Europe, en particulier sous l'impulsion de St Bernard de CLAIRVAUX. Leur mission nécessitant des fonds, ils devinrent rapidement des banquiers en plus de leurs activités militaires et cette activité, en sus des dons et dotations reçues, leur apporta une confortable aisance, matérialisée par d'innombrables commanderies. Dépendant uniquement du pape, faisant office de banque de dépôts et de prêts, et magnant en virtuoses les lettres de change permettant de contourner le contrôle des changes, leur

puissance financière, militaire et d'indépendance vis-à-vis du pouvoir royal représentaient pour ce dernier une menace et une convoitise. Enfin, après la chute de St Jean d'Acre, les sarrasins avaient repris l'entier contrôle de la terre sainte, et leur mission initiale n'avait plus d'objet. Ils n'étaient devenus que banquiers. Cette situation ne pouvait, à l'évidence, perdurer trop longtemps.

Après une campagne de communication rondement menée, Guillaume de NOGARET organisa la perte des Templiers. En 1307 eut lieu la plus grande opération de police que la France n'ait jamais connue. Au matin du vendredi 13 octobre tous les Templiers du pays furent arrêtés en même temps. Puis les interrogatoires, systématiquement accompagnés de tortures, leur firent avouer toutes sortes d'hérésies et de pratiques condamnables (sodomie ...). Le pape CLEMENT, très résistant au départ, ne put s'opposer à la volonté royale, et au concile de VIENNE en 1311 la condamnation définitive de l'ordre fut prononcée ainsi que sa dissolution. Le roi avait gagné.

L'AFFAIRE DE LA TOUR DE NESLES ET LA DECHEANCE DES BRUS DU ROI :

AVRIL 1314

Victimes de l'ennui et de la rigidité de l'étiquette à la cour, Marguerite de BOURGOGNE, épouse de LOUIS X et Blanche de BOURGOGNE, épouse de CHARLES LE BEL avaient pris l'habitude de quelques ébats galants dans la tour de NESLES au bord de la Seine, allant jusqu'à l'adultère. Leur belle -sœur, Jeanne, épouse de PHILIPPE LE LONG, 3^e fil du roi, non participante, était cependant complice. Toutes trois furent dénoncées par ISABELLE DE France, leur belle-sœur. Le scandale fut énorme. Toutes furent arrêtées, les 2 premières tondues et emprisonnées à Chateau-Gaillard. Seule Jeanne sera reprise quelques années après par son mari. Les amants furent atrocement châtiés.

PHILIPPE LE BEL meurt le 29 novembre 1314, peut-être victime de la malédiction lancée depuis son bucher par Jacques de MOLAY, grand maître des Templiers : « Chevalier de Nogaret, roi Philippe, et pape Clément, je vous convoque dans l'année qui vient devant le tribunal de Dieu. Vous êtes maudits ». Tous les 3 mourront quelques mois plus tard et les 3 fils de PHILIPPE partiront sans descendance mâle, mettant ainsi fin à la dynastie des Capétiens directs et fournissant au roi Edouard d'Angleterre le motif de la guerre de 100 ans.

ANNEXE :



L'auditoire

“ Les Rendez-vous de l'Histoire ”

Philippe Le Bel : le onzième roi de la
dynastie des Capétiens directs !



Intervenant :
J.F. BORNARD

Entrée **LIBRE**

Jeudi **21** mars 2019
à 19h30

**MAISON DES SENIORS
MIONS** (RUE DE LA LIBERTE)

COLLECTIF CITOYEN DE MIONS

<http://collectifcitoyenmion.pagesperso-orange.fr/>



L'affiche